

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1142 décision n° 1142 du 15 septembre 1953

n° 1142

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 septembre 1953

Numéro JO

n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro

1 octobre 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2° classe Omar Adaba, Mle 1050, décédé à la suite d'une blessure reçue à l'occasion du service, est radié des contrôles de la Milice le 6 septembre 1993. Conformément aux dispositions de l'article 68 de l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 et ses modificatifs, la veuve de ce milicien, Asena Mohamed, résidant à Randa, percevra une pension annuelle égale à la moitié de la pension d'ancienneté à laquelle aurait eu droit l'intéressé s'il avait accompli vingt années de service. La dépense visée au paragraphe 2 est imputable au

chapitre 2, article 1er, § 1er, du budget de fonctionnement pour l'exercice 1953.